



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 45891

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des demandeurs d'emploi en fin de droits, ages de cinquante-cinq a soixante ans et totalisant 160 trimestres et plus au regime d'assurance vieillesse. En effet, cette categorie de personnes n'ayant aucune chance de retrouver un emploi, apres avoir subi les degressivites successives des allocations de chomage, est conduite a percevoir en fin de droits, une allocation de 71 francs ou au mieux de 106 francs par jour. Pour remedier a cette situation, les interesses souhaiteraient voir etendues a tous les chomeurs de longue duree ayant cotise quarante annees et plus, les dispositions de l'accord du 6 septembre 1995. En consequence, il lui demande quelle mesure il envisage de prendre pour repondre a l'attente des personnes concernees.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45891

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6263